

A l'attention des parents d'élèves

Référence : 2014-692-AM/SB/AMF/MF

Grézieu-la-Varenne, 20/06/2014

## NOTE D'INFORMATION TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint une note explicative sur les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires proposés à vos enfants à partir de la rentrée 2014-2015. Les autres temps périscolaires resteront inchangés.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) proposés auront lieu tous les jours de 16h00 à 17h00 et seront organisés en 2 catégories:

### 1. Temps d'Activités Périscolaires « activités enrichies »

Ces activités auront un thème défini et seront proposées pour un cycle entier entre chaque vacances scolaires (cycle d'environ 6 semaines).

Les TAP se dérouleront de 16h00 à 17h00, la présence de votre enfant sur toute la durée de ce Temps d'Activité Périscolaire sera obligatoire, il ne sera pas possible de prévoir une sortie anticipée.

Un programme prévisionnel d'activités sera présenté aux parents avant chaque cycle d'activités.

A partir de 17h00, les enfants seront raccompagnés par les intervenants à la garderie.

#### Inscription :

- Inscription obligatoire de votre enfant à ces TAP « activités enrichies » au plus tard 4 jours ouvrés avant le début du cycle,
- Inscription par le biais du portail famille ou en Mairie dans la limite des places disponibles.

### 2. Temps d'Activités Périscolaires « activités libres »

Ces activités libres auront lieu sur le site de la garderie ou de l'école maternelle.

Votre enfant pourra choisir, en accord avec les intervenants dans le respect du rythme de l'enfant, des ateliers à thème culturel, sportif et/ou manuel.

Les TAP « activités libres » se dérouleront de 16h00 à 17h00, vous aurez la possibilité de récupérer votre enfant à tout moment.

A partir de 17h00, les enfants seront raccompagnés par les intervenants à la garderie.

#### Inscription :

- Inscription obligatoire de votre enfant à ces TAP « activités libres » au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de l'activité,
- Inscription par le biais du portail famille ou en Mairie.

Monia Fayolle  
Adjointe déléguée à  
l'enfance, l'école, le périscolaire et la jeunesse

